

Rapport d'Orientation Budgétaire

2026

LES ARCS SUR ARGENS

en vue du

Débat d'orientation budgétaire 2026

Cadre budgétaire du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L5217-10-4 dudit code, il doit avoir lieu dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une commune. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition.

Bien que non exigée pour les communes de moins de 10 000 habitants, une présentation de la masse salariale ainsi que les structures des effectifs et leur évolution seront abordées. Un exemplaire de ce rapport sera adressé au représentant de l'état et sera publié.

Table des matières

Cadre budgétaire du débat d'orientation budgétaire	2
1-Etat des lieux.....	3
1.1. Contexte économique	3
1.2. Etat des lieux	3
2-Orientations budgétaires	5
2-1 Indicateurs et informations sur la dette	5
2-2 Recettes et dépenses de fonctionnement.....	5
2-3 Base d'imposition	5
2-4 Evolution des ressources fiscales.....	6
2-5 Dépenses et recettes d'investissement	7
2-6 Evolution de la masse salariale de la commune	8
Conclusion	9

1-Etat des lieux

1.1. Contexte économique

Les perspectives internationales sont marquées par une grande instabilité géopolitique qui pèse sur les indicateurs économiques. Que ce soit la stratégie Américaine, de la guerre en Ukraine, du conflit israélo-palestinien ou d'autres zones de tensions dans le monde, rien n'est fait pour stabiliser une économie mondiale qui oscille entre optimisme sur les technologies et dépression marquée dès que l'on évoque les droits de douane.

Ce contraste des anticipations produit paradoxalement une situation économique mondiale relativement stable et 2025 a connu une année de croissance normale malgré les chocs brutaux. La relative faiblesse des prix du pétrole a largement contribué à cette situation en permettant une bonne stabilité des coûts de l'énergie et donc de l'inflation.

A noter aussi que la dégradation générale des marchés de l'emploi qui était attendue l'année dernière ne s'est pas produite et donc le chômage est resté stable sur l'ensemble des pays occidentaux. Pour l'année 2026 le nouveau choc pétrolier avec une perspective de croissance faible, ainsi que la renégociation des accords internationaux engendreront des difficultés supplémentaires pour les économies européennes.

Pour la France, le niveau de croissance en 2025 de 0,8% du PIB a peut-être été réduit à cause de l'absence du budget voté plus tôt avec une instabilité politique qui rend difficile l'action publique et surtout le déficit budgétaire qu'il semble très difficile à résoudre à court terme, Certains économistes pensent à une croissance autour de 1%, là encore la crise du pétrole que nous vivons ne laisse que très peu de marges de manœuvre . Pour les collectivités territoriales, les incertitudes budgétaires pèsent à la fois sur les volets recettes et dépenses.

1.2. Etat des lieux

Au regard de la loi spéciale promulguée le 26 décembre 2025 qui ne remplace pas le budget mais qui autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses essentielles et de l'adoption tardive de la loi finance en février 2026.

Les présentes hypothèses font donc référence à la proposition déposée en octobre 2025 par le gouvernement Lecornu.

Le texte retient une hypothèse de croissance de 1% du PIB, qui a été jugée optimiste par le haut conseil des finances publiques avec un déficit budgétaire de 4,7% du PIB, or cette perspective ne prévoyait pas la situation mondiale actuelle .

L'effort de maîtrise du déficit public demandé aux collectivités locales atteindrait 5 Md€, l'Association des Maires de France, estime la ponction à plus de 8Md€.

GEL DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT (DGF)

En 2026, le montant de l'enveloppe globale de la DGF est maintenu à son niveau de 2025 après 3 années d'augmentation (+790M€ entre 2023 et 2025) mais diverses péréquations montrent des disparités selon les communes .

REFORME DU FCTVA ET DECALLAGE DE SON VERSEMENT

Il est prévu de recentrer les dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA uniquement sur les dépenses d'investissement, seraient désormais exclues, les dépenses de fonctionnement relevant de l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, de l'entretien des réseaux payés depuis 2020, plus grave encore le versement de FCTVA intervient l'année suivant la dépense.

POURSUITE DE L'AUGMENTATION DES COTISATION CNRACL

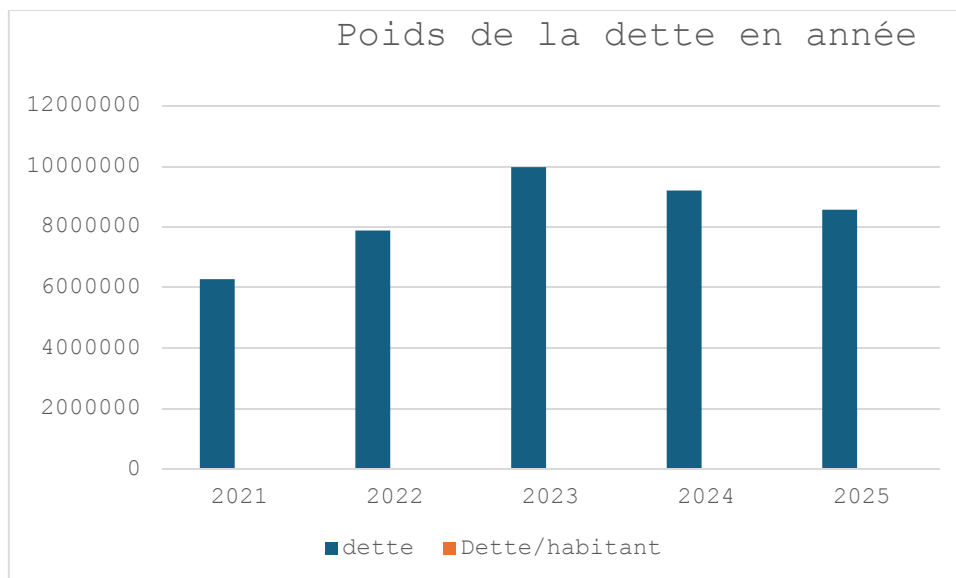
Il est important de préciser que le décret n°2025-86 du 3 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employés des agents continuera de s'appliquer en 2026. Il est prévu une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur de 34,65% à 37,65%, après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65% à 43,65%, sans parler de la hausse du point d'indice qui interviendra tôt ou tard.

REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Chaque année, les valeurs locatives sont indexées sur l'indice des prix à la consommation, celle-ci va se situer à + 0,8%.

2-Orientations budgétaires

2-1 Indicateurs et informations sur la dette



2-2 Recettes et dépenses de fonctionnement

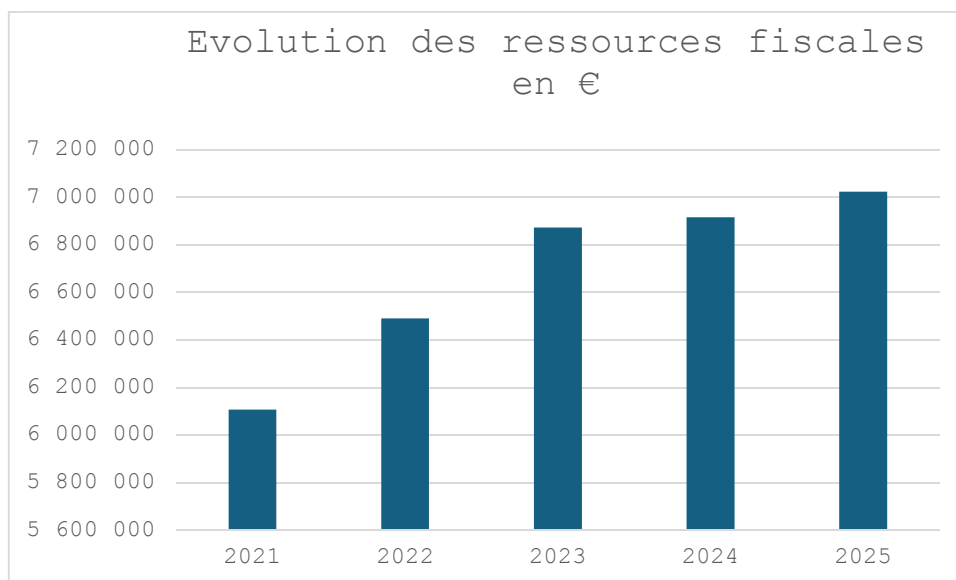
Structure et évolution des dépenses de fonctionnement						
Charges	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Charges générales	1 707 542	1 973 595	2 092 589	2 055 689	2 310 480	
charges de personnels	4 351 326	4 568 092	4 361 496	4 492 562	4 825 330	
charges de gestion courantes	389 104	645 168	496 351	584 645	541 569	
charges réelles financières	355 256	122 493	268 370	300 623	262 312	
Charges réelles exceptionnelles	24 252	3 294	11 951	318	4 594	
Autres charges non réelles	726 460	908 731	737 858	1 170 194	1 011 752	
Total	7 553 940	8 221 373	7 968 615	8 604 031	8 956 037	




2-3 Base d'imposition

Evolution des bases d'imposition					
Impôts	Taux	Bases notifiées en 2025	Base réelles 2025	base notifiées pour 2026	variation
Foncier bâti	37,69	14 257 000	14 291 978	15 562 000	1,09
THRS	13,02	2 068 000	1 985 069	1 864 000	-0,06
Foncier non bâti	69,69	259 900	237 706	236 400	-0,01

2-4 Evolution des ressources fiscales

Ressources fiscales en €					
Année	2021	2022	2023	2024	2025
montant	6 106 814	6 490 984	6 873 296	6 915 672	7 024 391

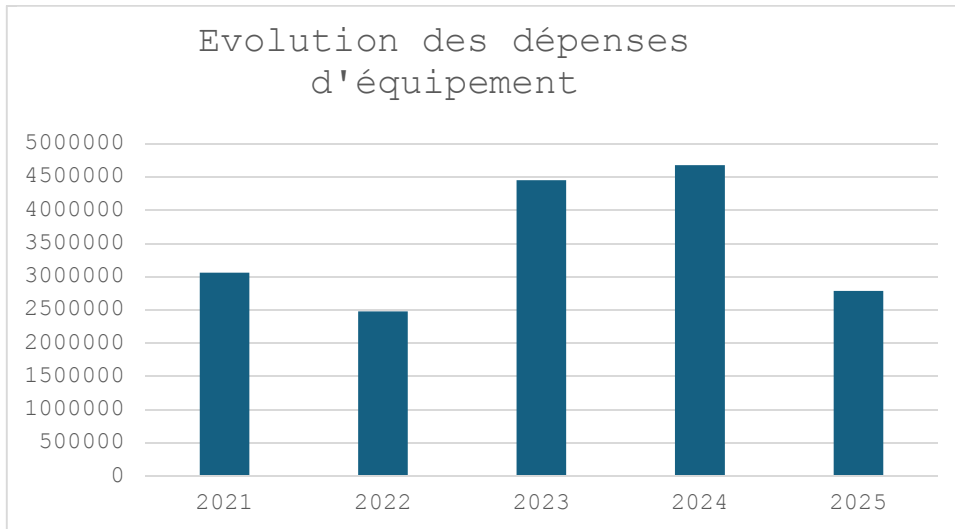


CAF BRUTE	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	6 827 479	7 459 995	7 286 175	7 491 163	8 198 799	
Recettes réelles de fonctionnement	8 036 923	8 847 231	9 609 483	9 743 868	9 699 620	
CAF BRUTE	1 209 444	1 387 236	2 323 308	2 252 705	1 500 821	

CAF NETTE	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
CAF BRUTE	1 209 444	1 387 236	2 323 308	2 252 705	1 500 821	
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 816 752	516 189	550 116	663 184	790 049	
CAF NETTE	-607 308	871 047	1 773 192	1 589 521	710 772	

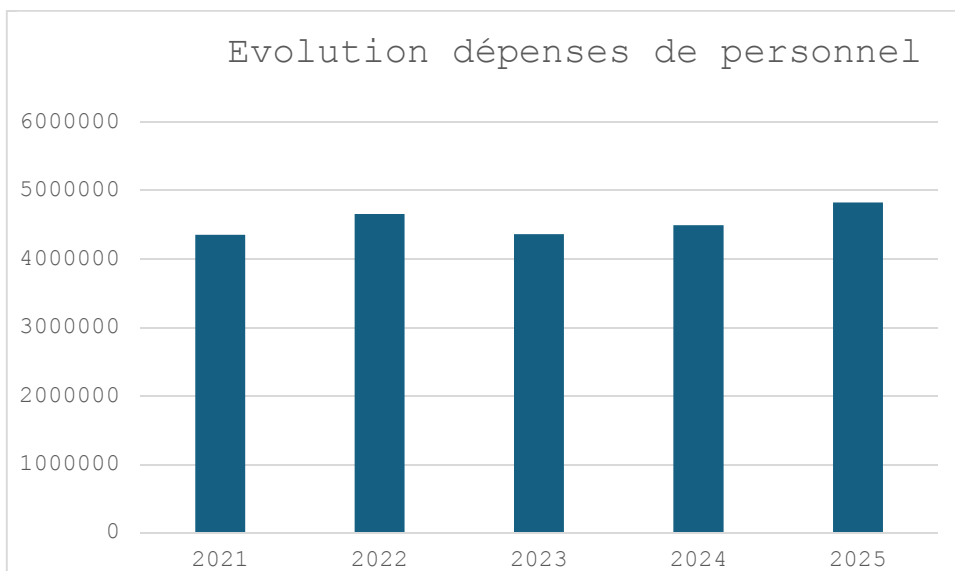
2-5 Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales d'investissement	5 663 389	3 535 355	5 434 211	6 415 870	3 999 048
dont					
remboursement emprunt	1 816 752	516 189	550 116	663 184	790 049
Pourcentage d'évolution	157,81%	-71,59%	6,57%	20,55%	19,13%
Dépenses d'équipement	3 061 071	2 478 230	4 453 171	4 679 086	2 789 014
Recettes	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes totales d'investissement	4 238 378	4 400 362	5 735 795	4 196 385	3 413 320
dont					
Affectation résultat N-1	700 000			423 495	1 211 109
Amortissement	684 539	673 663	697 643	655 073	899 933
Produits des emprunts	2 000 000	2 000 000	2 700 000		
FCTVA		748 598	370 468	319 429	734 418
Taxe aménagement	225 538	136 087	106 351	146 012	38 508
Produit amendes de police	7 000		25 000		
Subventions et participations	577 933	558 722	604 269	1 491 914	396 983
TAUX D'INFLATION	2,80%	5,20%	4,90%	2,00%	1,00%
Résultat investissement N-1	1 288 610	- 136 401	728 605	1 030 189	- 1 189 294



2-6 Evolution de la masse salariale de la commune

Masse salariale par habitant						
	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Masse salariale	4 351 326	4 658 091	4 361 495	4 492 563	4 825 330	
Nombre d'agents	119,42	111,89	107,73	107,38	102,47	
Nombre d'agents pour 1000 ha	16,23	15,21	13,53	13,41	12,38	
Population DGF	7360	7355	7963	8010	8274	



Conclusion

Bien que les recettes fiscales ont augmenté, les dépenses de fonctionnement ont également augmenté, en particulier en ce qui concerne la masse salariale. Les perspectives d'investissement pour l'année 2026 seront limitées par précaution en raison des programmes déjà engagés par la précédente municipalité de 18 millions d'euros et qui a largement dépassé 25 millions d'euros laissant une marge réduite pour sécuriser les finances de notre commune.

Toutefois, les gros investissements de programmation pluriannuels seront :

1/ La construction d'un parking en centre-ville.

2/ La maison médicalisée.